

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 7
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUEU, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme MADELENAT à Mme CELO, Mme JAFFRE à M. VALTON.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. SUPPLY.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N° 2023 – 18 - Demande de subvention DETR ETAT– Plan de financement de la création de la liaison cyclable Larmor-Plage/Ploemeur

Dans le cadre de l'instruction du dossier de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR, il est demandé d'acter en conseil municipal le plan de financement de ce projet que vous trouverez ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)

Désignation	Montant de l'opération	SUBVENTIONS				Larmor-Plage
		Région Bretagne	ADEME	conseil départemental	ETAT - DETR	
maîtrise d'œuvre	42 600	235 000	18 860	225 000	150 000	618 104
acquisitions foncières	25 000					
travaux	1 179 364					
TOTAUX	1 246 964 €	628 860 €				
		50%				50%

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le plan de financement prévisionnel de cette opération « création de la liaison cyclable Larmor-Plage/Ploemeur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

